

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,

Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy,

Membres présents : MME. Véronique Autexier,
MM. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-
Jacques Raboisson, Alain Vedrenne,

Invité : Néant,

Membres excusés : M. Georges Bermejo, Brunon Renon.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Etude des forfaits et amendes
- 2 : Homologation des décisions de la Commission : Litiges et Contentieux
- 3 : Palmarès Seniors et CR7 – Saison 2025/2026

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : Synthèse des rencontres de la J22 des 28 et 30 juin 2026 des championnats D4 et CR7

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N° 45 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 26/06/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

SUJET(S) « POUR DECISION »

1 – Etude des forfaits et amendes :

Forfait(s) et Amende(s)

D2 – INTERSPORT - Poule C

AS MERPINS (1^{er} forfait) du 30/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule A

CHABANAIS FC (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule B

OFC RUELLE 3 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule B

AS ST YRIEIX 3 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule C

CF CROUIN (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule C
ALLIANCE FOOT 3B 3 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D3 – MENUISERIES DE LA ROCHE - Poule D
SUD CHARENTE FC (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule B
TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule C
AIGRE AS 3 (3^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule E
AC GOND PONTOUVRE 2 (2^{ème} forfait) du 30/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule E
GARAT SERS VOUZAN JS 2 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule F
BOUEX US 2 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

D4 – FOURNIL DE BASSAC - Poule F
HAUTE CHARENTE FC 3 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule A
HAUTE CHARENTE FC 4 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule A

CHABANAIS FC 2 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule B

MANSLES CR 3 (1^{er} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule B

VERDILLE USA 4 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule C

ENT GARAT 3 DIRAC 1 3 (2^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

CR7 – Poule C

ROULLET FC 2 (3^{ème} forfait) du 28/06/2026

Pas d'amende

Décision 1 : La Commission valide les forfaits et les amendes.

2 – Homologation des décisions de la Commission : Litiges et Contentieux

PV 34 DU 01/07/2026

Match N°54138080 : CHAMPIONNAT D3 – MENSUISERIES DE LA ROCHE – POULE B – MANSLE

CR / ASC MAYOTTE du 28/06/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de ASC MAYOTTE (moins 1 point, 0 but) sans en attribuer le bénéfice à l'équipe de MANSLE CR qui conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués (0 point – 2 buts).

Match N°54138842 : CHAMPIONNAT D4 – FOURNIL DE BASSAC – POULE A – ENT ABZAC 2

BRILLAC 1 2 / CHAMPAGNE MOUTON US du 28/06/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHAMPAGNE MOUTON US (moins 1 point, 0 but à 4) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de ENT ABZAC 2 BRILLAC 1 2.

Match N°54135315 : CHAMPIONNAT D2 – INTERSPORT – POULE A – RUFFECOIS STADE 2 / CHASSENEUIL US du 28/06/2026

La commission Litiges et Contentieux :

- donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHASSENEUIL US (moins 1 point, 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de RUFFECOIS STADE 2.

Décision 2 : La Commission prend connaissance des décisions prises par la Commission Litiges et Contentieux et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

3 – Palmarès Seniors et CR7 – Saison 2025/2026

CHAMPION DE D1 – INTERSPORT

- AS SOYAUX

CHAMPION DE D2 - INTERSPORT

- US CHASSENEUIL

CHAMPION DE D3 – MENSUISERIES DE LA ROCHE

- GARAT SERS VOUZAN JS

CHAMPION DE D4 – FOURNIL DE BASSAC

- LA ROCHE RIVIERES FC TARDOIRE 3

CHAMPION CR 7

- ANGOULEME LEROY CS 4

Décision 3 : La Commission valide le palmarès 2025/2026, sous réserves des procédures en cours.

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : Synthèse des rencontres de la J22 des 28 et 30 juin 2026 des championnats D4 et CR7

Championnat D4 :

- 40 matchs programmés
- 24 réalisés + 6 FM + 10 annulés suite aux FG précédents
- 144 buts marqués soit 6 buts par match
- Forfaits depuis le début de saison : 11 FG (suite à 33 FM) et 35 FM concernant 25 équipes

Championnat CR 7 :

- 21 matchs programmés
- 4 réalisés + 6 FM + 11 annulés suite aux FG précédents
- 26 buts marqués, Moyenne = 6,5 buts par match
- Forfaits depuis le début de saison : 17 FG suite à 50 FM + 18 FM concernant 13 équipes

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- AS AIGRE, du 27/06/2026, pris note,
- AS ST YRIEIX, du 27/06/2026, pris note,
- CF CROUIN, du 27/06/2026, pris note,
- TAIZE AIZIE LES ADJOTS, du 27/06/2026, pris note,
- AS MOSNAC, du 27/06/2026, pris note,
- CR MANSLE, du 27/06/2026, pris note,
- CHABANAIS FC, du 27/06/2026, pris note,
- FC ROULLET, du 27/06/2026, pris note,
- FC SUD CHARENTE, du 27/06/2026, pris note,
- AS MERPINS, du 26/06/2026, pris note,
- FC TARDOIRE LA ROCHE RIVIERES, des 26 et 28/06/2026, pris note,
- MAIRIE D'ANGOULEME, du 25/06/2026, pris note,
- AS MERPINS, du 30/06/2026, pris note,
- OFC RUELLE, des 27 et - 30/06/2026, pris note,
- ES CHAMPNIERS, du 01/07/2026, pris note,
- FC HAUTE CHARENTE, du 28/06/2026, pris note,
- ALLIANCE FFOT 3B, du 28/06/2026, pris note,
- USA VERDILLE, du 27/06/2026, pris note,
- MANSLE CR, du 27/06/2026, pris note,
- AC GOND PONTOUVRE, du 29/06/2026, pris note,
- US BOEUX, du 25/06/2026, pris note,

- JS GARAT SERS VOUZAN, du 26/06/2026, pris note,
- CS CHASSORS, du 28/06/2026, pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°45 du 26/06/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Etude des forfaits et amendes	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des décisions de la Commission : Litiges et Contentieux	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
	Palmarès Seniors – Saison 2025/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 8 JUILLET à 17H15, **sauf avis contraire**, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Brandy

